



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**RD 243E2 À BONNINGUES-LES-CALAIS - RÉGULARISATION FONCIÈRE PAR
ACQUISITION AU PROFIT DU DÉPARTEMENT**

(N°2026-91)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12, L.1311-13, L.3213-1 à L.3213-2-1 et R.3213-8 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors

de sa réunion en date du 07/04/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'acquisition de la parcelle cadastrée A 267 à BONNINGUES-LES-CALAIS, d'une contenance de 1 055 m², moyennant l'euro symbolique, conformément aux modalités reprises au rapport et aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de l'acte de transfert de propriété en la forme administrative correspondant, conclu dans un cadre amiable, et à payer les prix et frais relatifs à cette acquisition, conformément aux dispositions de l'article R.3213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-843G01	21112//90843	Acquisition foncière	812 000,00	1,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

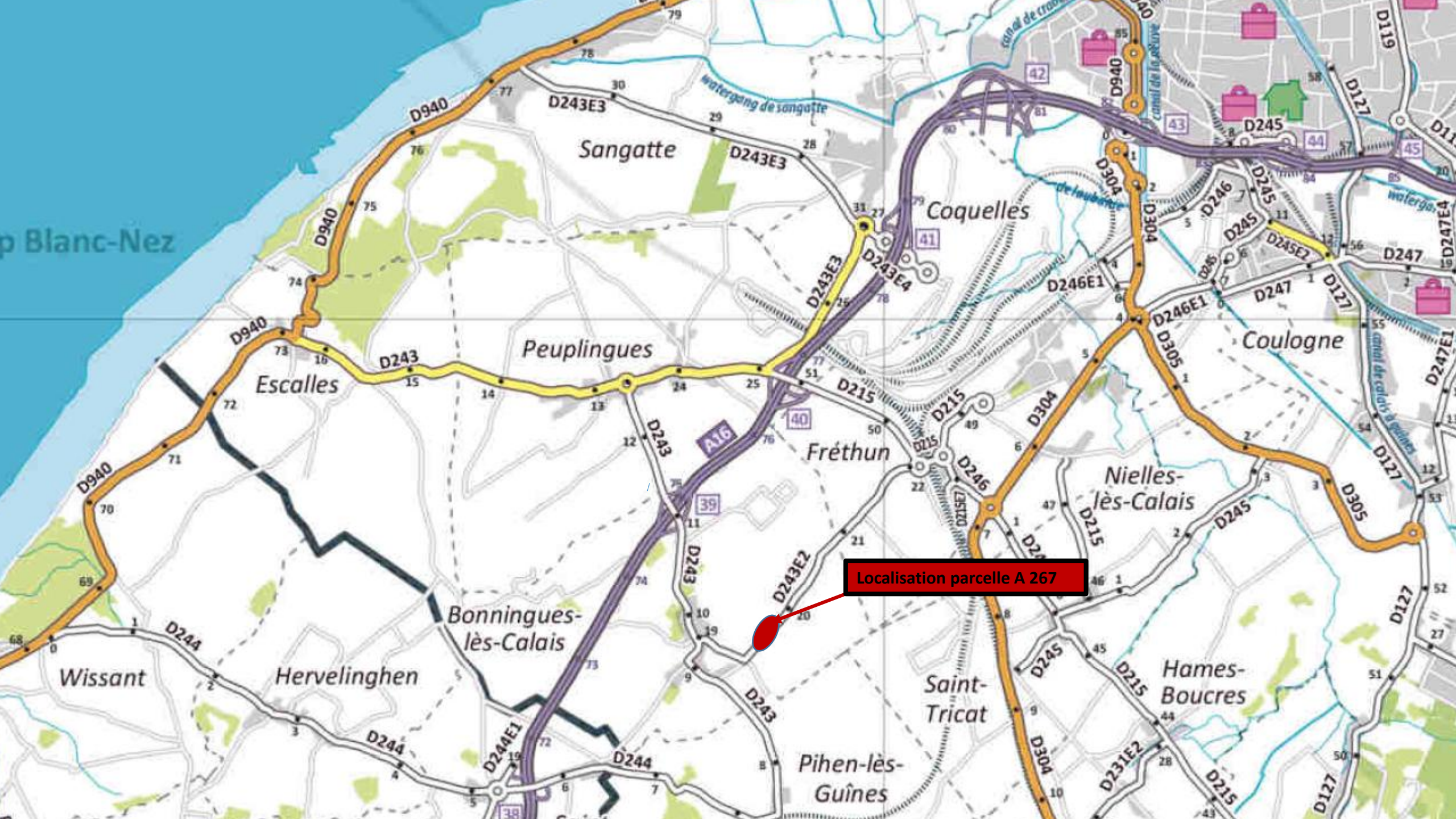
Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Localisation parcelle A 267



Localisation parcelle A 267

par

AB

AA

A

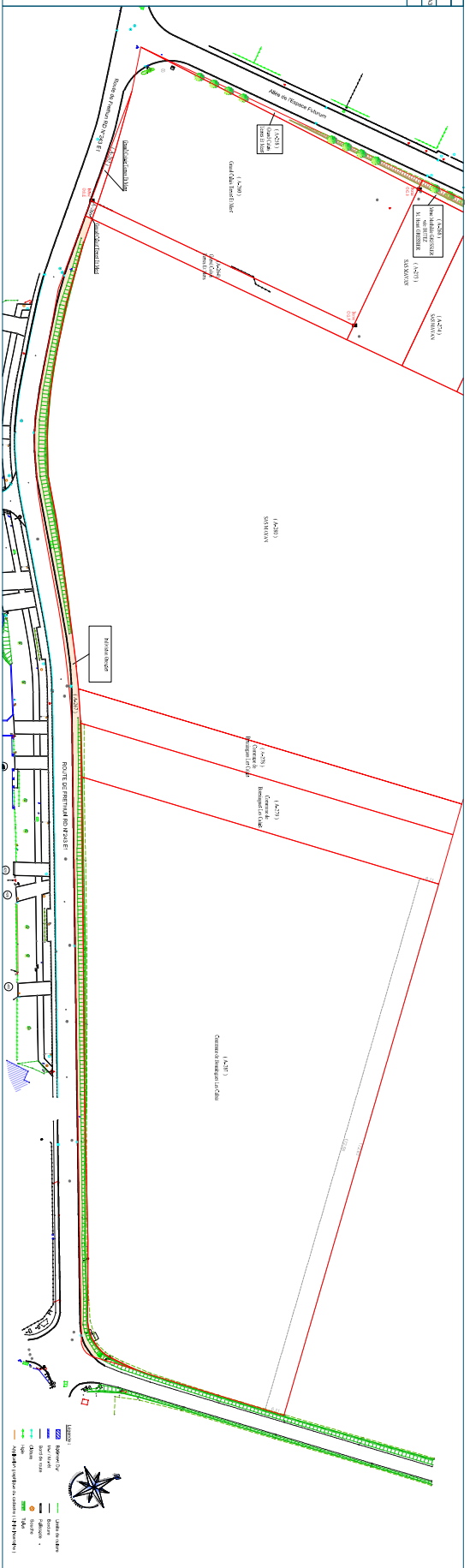
ROUTE DE FRETHUN

ALLEE DE L'ESPACE FUTURUM

CHEMIN DU LOT

bp4		N° Dossier : 128804123	
GÉOMÉTRIE-ÉNERGIES		Etat sur : 11	Version sur : 14
Société : bp4		Date de livraison :	
Adresse : 22 rue de la République		Fonction : 1100000000	
Code postal : 44100		Fonction : 1100000000	
Ville : Nantes		Fonction : 1100000000	
Pays : France		Fonction : 1100000000	
Projet : Aéroport		Fonction : 1100000000	
Client : Aéroport		Fonction : 1100000000	
Projet : Aéroport		Fonction : 1100000000	

Plan de délimitation
 Commune de Boulogne-sur-Mer (62)
 Parcelles cadastrées section A n° 267 et RD N° 243 E1
 Etrier à recadrer pour le bobement
 Sc 10558



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°23

Territoire(s): Calaisis
Canton(s): CALAIS-1
EPCI(s): C. d'Agglo. du Calaisis

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 AVRIL 2026

RD 243E2 À BONNINGUES-LES-CALAIS - RÉGULARISATION FONCIÈRE PAR ACQUISITION AU PROFIT DU DÉPARTEMENT

Après réalisation de l'aménagement de chaussée, le long de la RD 243 E2 à Bonningues-les-Calais (réalisé depuis de nombreuses années), il y a lieu de procéder à la régularisation foncière des lieux avec l'Indivision GRESSIER, par l'acquisition de la parcelle cadastrée A 267 d'une contenance de 1 055 m².

Suivant accord des parties, la vente du terrain au profit du Département du Pas-de-Calais peut être concrétisée à l'euro symbolique, étant précisé qu'un avis de valeur de ce terrain peut être fixé à 1.582,50 €, en nature de terre agricole libre d'occupation.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de décider, l'acquisition de la parcelle cadastrée A 267 à Bonningues-les-Calais, d'une contenance de 1 055 m², moyennant l'euro symbolique conformément aux plans joints en annexe ;
- de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département à signer l'acte de transfert de propriété en la forme administrative correspondant, conclu dans un cadre amiable, et à payer les prix et frais relatifs à cette acquisition, conformément aux dispositions de l'article R 3213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-843G01	21112//90843	Acquisition foncière	812 000,00	812 000,00	1,00	811 999,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/04/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY